

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE GRIGNY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM 2024 234

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date: 14/11/2024

Le Maire de Grigny,

l'Agence France Locale

Objet: Emprunt de 1 500 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les 000 € souscrit auprès de articles L1611-3-1 et L2337-3,

> Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2024-032 du 18 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024 et prévoyant un recours à l'emprunt pour 3 900 000 €, dont 2 800 000 € au titre du NPNRU.

> Vu les consultations effectuées auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, de la Banque Postale, de l'Agence France Locale et de la Banque des Territoires,

Vu les offres de prêts reçues à l'issue de cette consultation,

Considérant la stratégie de la ville de diversification de l'encours de la dette, tant en matière de prêteur, que de type de taux,

Considérant que par leurs ampleur et nature, les opérations relevant du NPNRU justifient de recourir à des emprunts de très long terme,

Considérant après examen des offres et de l'enveloppe d'emprunt à souscrire en 2024, que la proposition transmise par l'Agence France Locale pour un prêt de 1 500 000 € d'une durée de 25 ans correspond aux besoins et objectifs de la commune,

## Décide,

De contracter auprès de l'Agence France Locale, dont le siège social est situé 112 rue de Garibaldi à LYON (69006) et représentée par Monsieur Yves MILLARDET - Président du Directoire et par délégation Monsieur Nicolas HAXAIRE - Responsable Back-Office Crédit, un crédit long terme destiné au financement du programme NPNRU et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du contrat : 1 500 000 €,

Durée du crédit : 25 ans et 6 mois comportant :

- Une phase de mobilisation du 21 novembre 2024 au 20 juin 2025
  - Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 0,45 %,
  - Fréquence des paiements d'intérêts : Trimestrielle,

Envoyé en préfecture le 14/11/2024 Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID: 091-219102860-20241114-DDM\_2024\_234-AR

• Première date de paiement des intérêts : 20 janvier 2025

o Montant minimum des tirages : 20 000 €

• Une phase de consolidation de 25 ans

Taux d'intérêt fixe : 3,47 %Échéances : Trimestrielles

• Premières échéance : 22 septembre 2025

· Mode d'amortissement : linéaire (constant),

° Conditions de remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, avec paiement d'une indemnité définie par le prêteur au moment du remboursement selon la courbe des swaps,

• Taux Effectif Global: 3,5180 %,

De signer le Contrat de Crédit n°3906-3913 transmis par l'Agence France Locale et annexé,

De préciser que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Ville, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification